

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans les conditions relatives

ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

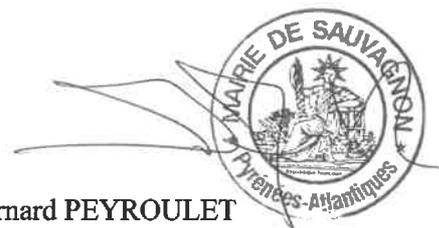
Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

ID : 064-216405118-20230110-2023_1D-DE

Le Maire,



Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES

Exercice	Présents	Votants
23	18	20

CONVOCATION

Date : 05/01/2023

Affichage : 05/01/2023

N° 2023-1D